

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 05 février à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} JØRGENSEN.

Présents : M^{me} LE MEN, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. BELLIARD, M^{me} TAVERNIER, M. QUÉLENNEC, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. HAMON, M^{me} HYVERT-LAUMAILLE et M. GALLIER.

Absents excusés : M. WALGER (pouv. à M. CROUZET), M^{me} LE GLÉAU (pouv. à M. MAURUGEON), M^{me} FANTOU (pouv. à M^{me} TAVERNIER), M^{me} COËTMEUR (pouv. à M. VALTON), M. LE SAUCE (pouv. à M. QUÉLENNEC), et M. JOUAN.

CREDITS SCOLAIRES 2015 AUX ECOLES PUBLIQUES GERARD PHILIPPE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2015 examinées par la commission Finances réunie le 26 janvier 2015.

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles publiques les participations suivantes :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 11 368,50 € ;
- ▶ 13,04 € par élève montgermontais pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 3 455,60 €.

CREDITS SCOLAIRES 2014 A L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2015 examinées par la commission Finances réunie le 26 janvier 2015.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Notre Dame la participation suivante : 3 303,30 €

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 11 368,50 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations au titre du contrat d'association avec l'école Notre Dame pour 2015 examinées par la commission Finances réunie le 26 janvier 2015.

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2015, la participation de la commune à 37 883,25 € répartie comme suit :

- pour 29 enfants ayant droit scolarisés en maternelle : 29 x 829,05 € soit 24 042,45 €
- pour 48 enfants ayant droit scolarisés en élémentaire : 48 x 288,35 € soit 13 840,80 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2015 examinées par la Commission Finances le 26 janvier 2015 et faisant suite aux demandes des associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations selon les montants annexés au présent compte rendu.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015 A L'ASSOCIATION DU VOLLEYBALL DE MONTGERMONT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de subvention exceptionnelle pour l'année 2015, examinée par la Commission Finances le 26 janvier 2015, et demandée par l'association du Volleyball de MONTGERMONT pour les frais de déplacement engendrés par le parcours de trois équipes féminines au cours de la saison 2014/2015 en coupe de France.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 750,00 € à l'association du Volleyball de MONTGERMONT tel que reporté sur le tableau joint en annexe.

Monsieur David MAURUGEON ne prend pas part au vote.

BUDGET PRINCIPAL 2015 - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2015 avant son vote dans la limite des 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget 2014.

MONTGERMONTAIS D'ICI ET D'AILLEURS – TARIFS 2015

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

La prochaine édition de la manifestation "Montgermontais d'ici et d'ailleurs" aura lieu le 08 mars 2015. Un spectacle proposé par la troupe enfants de CHAMADE ouvrira l'après-midi. Il sera suivi d'un goûter du monde préparé par des familles montgermontaises.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 5 € pour un adulte, 3 € pour ceux pouvant bénéficier d'un tarif réduit et gratuit pour les moins de 18 ans.

EMPLOIS SAISONNIERS 2015

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal accepte de créer à titre provisoire, pendant la période des congés annuels d'été du personnel communal, environ 20 emplois saisonniers à mi-temps, pour l'équivalent de 30 semaines d'un emploi à temps plein, répartis dans les services suivants :

- entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux,
- entretien ménager des bâtiments communaux,
- service administratif.

AVANCEMENT DE GRADE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Suite à l'obtention d'un examen professionnel par un agent, le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe, supprime un poste d'adjoint administratif de 2^e classe et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Conseil Municipal accepte que les frais de transport supportés par le personnel dans le cadre d'un ordre de mission soient remboursés, sur présentation des justificatifs adéquats.

CENTRE DE GESTION 35 – MISSIONS FACULTATIVES - CONVENTION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine a des missions obligatoires mais également des missions facultatives (suivi médical des agents, traitement des salaires, conseils en recrutement, mise à disposition de personnel ...).

Afin de pouvoir continuer à en bénéficier, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention cadre qui n'engage pas la commune à recourir aux missions facultatives mais permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

CENTRE DE GESTION 35 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22)

La commune s'assure contre le risque statutaire via un contrat groupe géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG 35) qui arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal autorise le CDG 35 à mettre en œuvre une nouvelle procédure de concurrence. Il faut préciser que cette autorisation ne vaut pas engagement pour le prochain contrat.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

Conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés publics conclus en 2014 doit être communiquée au Conseil Municipal.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2014

Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics

Travaux

Montant H.T.	Objet et date du marché	Attributaire
Supérieur à 90 000 €	Réfection de Voirie – Rue de la Métrie	KERAVIS TP
	Rénovation énergétique de l'école maternelle Gérard Philipe – 1 ^{ère} Tranche	Lot 1 : LIMEUL Lot 2 : SOPREMA Lot 3 : BREL Lot 4 : AIRV Lot 5 : LEG
	Création passerelle au dessus de la RD 29	MARC S.A.

Fournitures

Montant H.T.	Objet et date du marché	Attributaire
Entre 4 000 € et 50 000 €	Acquisition d'un lave vaisselle – Restaurant municipal	FROID CLIMAT

Services

Montant H.T.	Objet et date du marché	Attributaire
Moins de 4 000 €	Renouvellement du contrat d'accompagnement MCE – Diététicienne R.M.	MCE

DISSOLUTION DU SIARN ET DU SIAEP

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rennes Nord (SIARN) a été dissout au 31 décembre 2014. La compétence est désormais assumée par le nouveau service d'assainissement de Rennes Métropole.

Elle indique également que le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Rennes Nord (SIAEP) a été dissout au 31 décembre 2014. La compétence est désormais assurée par le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, l'ancien SMPBR dont les compétences ont été élargies.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 09 février 2015
LE MAIRE
Brigitte LE MEN

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Badminton	600,00 €
Basket-ball	5 500,00 €
Cyclotourisme	294,00 €
Football	5 000,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €
Gué d'Olivet (Gymnastique Sportive+Jogging)	1 099,00 €
Handball	1 700,00 €
Judo Montgermontais	1 200,00 €
Tennis Club	1 900,00 €
Tennis de Table	930,00 €
Volley-ball	3 930,00 €
Office des Sports	1 350,00 €
Handisports (Fusion Danse et handicap)	56,00 €
	24 359,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES et ANIMATIONS	
Gué d'Olivet	5 900,00 €
Anciens Combattants	500,00 €
Club des Bons Amis	1 020,00 €
Amicale du Personnel Communal	0,00 €
Comité des Fêtes	1 700,00 €
Les P'tits Bouts	220,00 €
Montgermont Ensemble	366,00 €
Villages Solidaires	0,00 €
Ponctuelles	3 990,00 €
Ligue Protectrice des Oiseaux (Convention signée de 2011 à 2015)	3 990,00 €
	9 706,00 €
Subventions Scolaires - Actions jeunes - Etablissements spécialisés	
	2 389,06 €
Scolaires	
A.E.P.E.C. (garderie Ecole Notre Dame) (11,90 € par enfant montgermontais par an ; 55 enf. en 2014 et 47 enf. en 2015)	559,30 €
TAP garderie Ecole Notre Dame	1 829,76 €
Actions vers la Petite Enfance	
Crèche Calinou (1,74 € par jour de garde par enfant montgermontais ; 176 j. de garde en 2013 et 353 en 2014)	612,62 €
Etablissements spécialisés	
Les Ajoncs d'Or (1 en 2014, 1 en 2015)	60,00 €
AUTRES ACTIONS	
Actions annuelles	750,00 €
Thème 2015 "Accompagnement à la personne"	
Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille - CCIDF	150,00 €
SOS Amitiés	150,00 €
Handicap Services 35	150,00 €
Restaurants du Cœur	150,00 €
Lueur d'espoir SOS DEPRESSION	150,00 €
Subvention exceptionnelle	750,00 €
Volley Montgermont Coupe de France	750,00 €
RESERVE	1 750,00 €